

43355 - Le sommeil n'entraînait pas la rupture des ablutions du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)

question

Quel est l'argument qui prouve que le sommeil entraîne la rupture des ablutions? Comment expliquer l'accomplissement par le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) de la prière de l'aube après s'être réveillé de son sommeil et sans refaire ses ablutions comme il est dit dans un hadith relatif à sa prière nocturne faite en compagnie d'Ibn Abbas (P.A.a)?

la réponse favorite

Premièrement, s'agissant de l'argument selon lequel le sommeil ne rompt pas les ablutions, il a été rapporté de façon sûre dans un hadith de Safwan ibn Assal (P.A.a) : «**Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) nous donnait l'ordre en cas de voyage de garder nos bottes trois jours et trois nuits et de ne les ôter qu'en cas de souillure majeure mais pas après avoir déféqué, uriné ou dormi.**» (Rapporté par at-Tirmidhi (89) et jugé bon par al-Albani. Là, le sommeil est cité parmi les causes de rupture des ablutions.

Il est déjà indiqué dans le cadre d'une réponse donnée à la question de savoir si le sommeil profond rompt les ablutions la divergence de vues au sein des ulémas sur le sujet suivie de l'explication de l'avis le mieux argumenté, à savoir que le sommeil profond annule les ablutions contrairement à celui léger.

Deuxièmement, s'agissant du hadith d'Ibn Abbas ci-dessus évoqué par l'auteur de la présente question, al-Bokhari (698) et Mouslim (763) l'ont rapporté d'après Ibn Abbas en ces termes: «**J'ai dormi chez Maymouna alors qu'elle recevait le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) cette nuit là. Ce dernier se leva , fit ses ablutions et se mit à prier. Je me mis à sa gauche et il me saisit pour me placer à sa droite. Puis il accomplit treize rak'aa après quoi il s'endormit au point de ronfler comme il avait l'habitude de le faire dans son sommeil. Puis le muezzin se présenta à lui et il alla prier sans avoir refait ses ablutions.**» Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) s'endormit donc puis il se leva pour aller prier sans faire ses

ablutions. Les ulémas ont mentionné que la non rupture des ablutions par le sommeil est particulièrement réservée au Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) puisque le sommeil de ce dernier affectait ses yeux mais pas son cœur. S'il avait subi une souillure, il en aurait été conscient.

An-Nawawi dit: «**ses propos: il se coucha, s'endormit au point de ronfler après quoi il se leva et pria sans refaire ses ablutions**» traduisent une des prérogatives du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), à savoir que même quand il s'endort couché, ses ablutions ne s'en seraient pas rompues car ses yeux dormaient mais son cœur restait éveillé. S'il avait subi une souillure, il en aurait été conscient, contrairement aux autres humains.»

Al-Hafezh a dit: «**Ses propos: Il pria sans refaire ses ablutions**» c'est parce que les yeux du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) s'endormaient alors que son cœur restait éveillé de sorte que s'il avait subi une souillure , il en aurait été conscient. C'est pourquoi quant il se réveillait, parfois il renouvelait ses ablutions parfois il s'en absténait. Al-Khattabi a dit: «On empêchait son cœur de s'endormir afin qu'il pût accueillir la révélation qui lui parvenait pendant son sommeil.

Al-Bokhari (3569) a rapporté d'après Aicha (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) disait : «**Mes yeux s'endorment et mon nez s'endort pas.**» (Rapporté par Ahmad (7369) d'après Abou Hourayrah (P.A.a). Voir silsilatoulahadith as-sahihah par al-Albani (696).

Ibn Madjah (474) a rapporté qu'Aicha (P.A.a) a dit: «**Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) s'endormait au point de ronfler puis il se levait et allait prier sans refaire ses ablutions**» (Déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi Ibn Madjah.

As-Sindi écrit dans Hachiyatou Ibn Madjah: «**au point de ronfler**», désigne le bruit qu'émet le dormeur. «**allait prier sans refaire ses ablutions**» c'est parce que ses yeux s'endormaient et son cœur ne s'endormait pas comme il est écrit clairement dans les recueils de hadiths authentiques. Son sommeil n'entraînait pas la rupture de ses ablutions car cet effet est attribué au sommeil à cause de la crainte que le dormeur subisse une souillure à son insu, ce qui ne peut pas arriver à un dormeur dont le cœur reste éveillé.» Plus loin, il poursuit: «**Il ne convient**

même pas de citer les hadiths relatifs à son sommeil dans ce chapitre (celui évoquant les causes de rupture des ablutions) sans expliquer qu'il jouissait d'une prérogative à cet égard. Qu'on réfléchisse.»